

Directive générale sur le détachement : les sénateurs prennent position



Directive générale sur le détachement : les sénateurs prennent position

Les sénateurs ont adopté, le 31 mai, une résolution européenne et un rapport d'information conduit par Fabienne KELLER (LR) et Didier MARIE (SR).

Le rapport note des faiblesses dans le nouveau texte : « absence de prise en compte des chaînes

de sous-traitance, l'application du barème du pays d'envoi pour le calcul des indemnités d'hébergement et de nourriture, ou la faiblesse des mesures destinées à lutter contre la fraude au détachement ou les sociétés "boîtes aux lettres" ».

Il propose notamment de « confier à [la future Autorité européenne du travail] la tâche d'élaborer un registre des entreprises qui détachent et une liste noire des sociétés condamnées pour fraude.

»

Toutefois, le principal problème pour la branche transport est qu'elle a été évincée des négociations sur le détachement de personnels...